

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20 avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille
Tél. 03.84.77.00.00 – Fax. 03.84.77.00.01
E-mail : contact@sied70.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2^{ème} partie : offres de prix

PROCEDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

OBJET : investissements sur le réseau syndical d'électricité, investissements sur des installations d'éclairage et investissements de génie civil de communications électroniques.

Abréviations :

RC : Règlement de la consultation
CAE : Cadre d'acte d'engagement
CCAG : Cahier des clauses administratives générales
CCTG : Cahier des clauses techniques générales
CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
BPU : Bordereau des prix unitaires



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| CHAPITRE 1 - RAPPEL DE LA PROCÉDURE | 3 |
| 1.1 - Procédure | 3 |
| 1.2 - Nature des travaux..... | 3 |
| 1.3 - Nomenclature..... | 3 |
| 1.4 - Type des marchés..... | 3 |
| 1.5 - Date d'application | 4 |
| 1.6 - Allotissement..... | 4 |
| CHAPITRE 2 - PRESENTATION DES OFFRES | 7 |
| 2.1 - Documents administratifs..... | 7 |
| 2.2 - Acte(s) d'engagement..... | 7 |
| 2.3 - Annexe(s) à l' (aux) acte(s) d'engagement..... | 8 |
| CHAPITRE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATS | 8 |
| CHAPITRE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES | 8 |
| 5.1 - Date limite de réception des offres de prix | 8 |
| 5.2 - Envoi traditionnel des offres de prix | 8 |
| 5.3 - Dématérialisation de la procédure | 9 |
| CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES | 9 |



CHAPITRE 1 - RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Le SIED 70 est une entité adjudicatrice par la combinaison des articles 135 et 176 du Code des marchés publics (CMP).

1.1 - Procédure

La présente consultation est une procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 144-1° du CMP).

1.2 - Nature des travaux

Les marchés issus de la présente consultation concernent la plupart des travaux dont le SIED 70 est maître d'ouvrage dans les domaines suivants :

- investissements (renforcement, extension, sécurisation, aménagement esthétique) sur le réseau de distribution publique d'électricité qu'il a concédé à ERDF ou à la SCICAE de Ray-Cendrecourt;
- investissements sur des installations communales d'éclairage (hors la fourniture des candélabres et luminaires que les communes, maîtres d'ouvrage des travaux commandent directement auprès des fabricants);
- investissements sur du génie civil de communications électroniques.

Au cours des années 2006 et 2007, la répartition financière¹ des travaux réalisés entre ces 3 catégories a été respectivement de 82%, 9% et 9%

Les entreprises attributaires des marchés devront également réaliser des dossiers administratifs et des études d'exécution.

1.3 - Nomenclature

La classification CPV (vocabulaire commun des marchés) est la suivante :

- objet principal : CPV 45231400-9 et CPV 45232300-5;
- objets complémentaires : CPV 31527100-7 et CPV 45222000-9.

1.4 - Type des marchés

Les marchés issus de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable seront des marchés à bons de commande (article 169 du CMP), sans minimum ni maximum.

Ils seront conclus pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} janvier 2009, reconductible, de la volonté expresse de l'entité adjudicatrice, de 2 périodes d'un an. Cette reconduction sera automatique, sauf avis de l'entité adjudicatrice transmis aux titulaires avant le 1^{er} août 2009 pour la 1^{ère} reconduction et le 1^{er} août 2010 pour la seconde reconduction; l'entrepreneur ne pouvant refuser la (les) reconductions.

Le 1^{er} ordre d'exécution d'une opération d'un chantier² d'études ou de travaux pourra donc être donné entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre de la dernière année d'application de ces marchés et les autres bons de commande du chantier adressés avant le 1^{er} avril de l'année suivante.

¹ Chiffres communiqués à titre indicatif et sans engagement du SIED 70.

² Un chantier peut comprendre plusieurs bons de commande qui ont une partie commune notamment, par exemple, des tranchées.

1.5 - Date d'application

A titre indicatif, on peut prévoir que les bons de commande relatifs à ces marchés seront transmis dès le mois de janvier 2009.

1.6 - Allotissement

La présente procédure correspond à un ensemble de travaux à réaliser sur la base des prix d'un BPU, au fur et à mesure des besoins et des possibilités de financement.

En application de l'article 10 du code des marchés publics, les travaux sont répartis en 7 lots selon ce qui suit. Les limites géographiques de chacun des 7 lots sont représentées sur la carte ci-après (limites non contractuelles). Les communes du département (plus particulièrement les bourgs des communes) composent ainsi les 7 lots, les communes soulignées étant celles qui adhéraient au SIED 70 au 1^{er} juillet 2008 et les communes en italiques correspondant aux communes dont le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité est la SCICAE de Ray-Cendrecourt.

Lot 1 :

AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AINVELLE, ALAINCOURT, AMAGE, AMBIEVILLERS, AMONT-ET-EFFRENEY, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANJEUX, BASSE-VAIVRE (LA), BASSIGNEY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BOULIGNEY, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOUSSERAUCOURT, BRIAUCOURT, BRUYERE(LA), CONFLANS-SUR-LANTERNE, CORBENAY, CORRAVILLERS, CORRE, CUVE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DEMANGEVELLE, ECROMAGNY, ESMOULIERES, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY (LES), FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUGEROLLES, FRANCALMONT, FRESSE, GIREFONTAINE, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, HAUTEVELLE, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA), LONGINE (LA), MAGNONCOURT, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MELINCOURT, MELISEY, MIELLIN, MONTAGNE (LA), *MONTCOURT*, MONTDORE, MONTESSAUX, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PISSEURE (LA), PLAINEMONT, PONT-DU-BOIS, PROISELIERE-ET-LANGLE (LA), RADDON-ET-CHAPENDU, ROSIERE (LA), SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SELLES, SERVANCE, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VAIVRE (LA), VAUVILLERS, VOIVRE (LA), *VOUGECOURT*.

Lot 2 :

AILLEVANS, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, AUTREY-LE-VAY, BELVERNE, BEVEUGE, BREVILLIERS, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, CHAVANNE, CHENEBIER, CLAIREGOUTTE, COISEVAUX, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, ECHAVANNE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ERREVET, ESPRELS, ETOBON, FALLON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, GEORFANS, GOUHENANS, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, HERICOURT, LONGEVELLE, LUZE, MAGNY (LES), MANDREVILLARS, MARAST, MELECEY, MIGNAVILLERS, MOIMAY, OPPENANS, ORICOURT, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, PONT-SUR-LOGNON, RONCHAMP, SAINT-FERJEUX, SAINT-SULPICE, SAULNOT, SECENANS, SENARGENT-MIGNAFANS, TAVEY, TREMOINS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VERGENNE (LA), VERLANS, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-SUR-SAULNOT, VYANS-LE-VAL.

Lot 3 :

ABELCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AILLONCOURT, AMBLANS-ET-VELOTTE, ANDORNAY, ARPENANS, AYNANS (LES), BAUDONCOURT, BETONCOURT-LES-BROTTE, BOUHANS-LES-LURE, BREUCHES, BREUCHOTTE, BROTTE-LES-LUXEUIL, CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA), CHATENEY, CHATENOIS, CITERS, CORBIERE (LA), COTE (LA), CREUSE (LA), CREVENEY, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, EHUNS, ESBOZ-BREST, FAYMONT, FRANCHEVELLE, FROIDECONCHE, FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, GENEVREUILLE, GENEVREY, LANTENOT, LINEXERT, LOMONT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, LYOFFANS, MAGNIVRAY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MALBOUHANS, MEURCOURT, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOLLANS, NEUVELLE-LES-LURE (LA), ORMOICHE, PALANTE, POMOY, QUERS, RIGNOVELLE, ROYE, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINT-GERMAIN, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VALBERT, SAULX, SERVIGNEY, VAL-DE-GOUHENANS (LE), *VELLEMINFROY*, VELORCEY, VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA), VILLERS-LES-LUXEUIL, VISONCOURT, VOUHENANS, VY-LES-LURE.

Lot 4 :

ABONCOURT-GESINCOURT, AISEY-ET-RICHECOURT, AMANCE, AMONCOURT, ARBECEY, AUGICOURT, AUXON, BARGES, BAULAY, BETAUCOURT, BETONCOURT-SUR-MANCE, BLONDEFONTAINE, BOUGEY, BOUGNON, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BUFFIGNECOURT, CEMBOING, CENDRECOURT, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-SAINT-VALBERT, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CINTREY, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFRACOURT, CONTREGLISE, CORNOT, CUBRY-LES-FAVERNEY, EQUEVILLEY, FAVERNEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FOUCHECOURT, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GOURGEON, GRATTERY, JUSSEY, LAMBREY, LAVIGNEY, MAGNY-LES-JUSSEY, MALVILLERS, MELIN, MENOUX, MERSUAY, MOLAY, MONTIGNY-LES-CHERLIEU, MONTUREUX-LES-BAULAY, NEUREY-EN-VAUX, OIGNEY, ORMOY, OUGE, POLAINCOURT-ET-CLAIRFONTAINE, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, PROVENCHERE, PURGEROT, QUARTE (LA), RAINCOURT, RANZEVILLE, ROCHELLE (LA), ROCHE-MOREY (LA), ROSIERES-SUR-MANCE, SAINT-MARCEL, SAINT-REMY, SAPONCOURT, SCYE, SEMMADON, SENONCOURT, TARTECOURT, VAL-SAINT-ELOI (LE), VAROGNE, VELLEFRIE, VENISEY, VERNOIS-SUR-MANCE, VILLARS-LE-PAUTEL, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VILLERS-SUR-PORT, VILORY, VITREY-SUR-MANCE.

Lot 5 :

ACHEY, ANCIER, ANGIREY, APREMONT, ARC-LES-GRAY, ARGILLIERES, ARSANS, ATTRICOURT, AUTET, AUTREY-LES-GRAY, AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE, BARD-LES-PESMES, BATIES (LES), BATTRANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BOUHANS-ET-FEURG, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BRESILLEY, BROTTTE-LES-RAY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, CHAMPLITTE, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANCEY, CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CHARGEY-LES-GRAY, CHAUMERCENNE, CHEVIGNEY, COURTESOULT-ET-GATEY, CRESANCEY, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, ECUELLE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FAHY-LES-AUTREY, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRAMONT, FRANCOURT, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GERMIGNEY, GRANDECOURT, GRANDE-RESIE (LA), GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, IGNY, LARRET, LAVONCOURT, LIEFFRANS, LIEUCOURT, LOEUILLEY, MALANS, MANTOCHE, MEMBREY, MERCEY-SUR-SAONE, MONTAGNEY, MONTOT, MONT-SAINT-LEGER, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY, MOTEY-BESUCHE, MOTEY-SUR-SAONE, NANTILLY, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, NOIRON, ONAY, OYRIERES, PERCEY-LE-GRAND, PESMES, PIERRECOURT, PONT-DE-PLANCHES (LE), POYANS, RAY-SUR-SAONE, RECOLOGNE, RENAUCOURT, RESIE-SAINT-MARTIN (LA), RIGNY, ROCHE-ET-RAUCOURT, SAINT-BROING, SAINTE-REINE, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SAUVIGNEY-LES-PESMES, SAVOYEUX, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, THEULEY, TINCEY-ET-PONTREBEAU, TREMBLOIS (LE), VADANS, VAITE, VALAY, VANNE, VARS, VAUCONCOURT-NERVEZAIN, VAUX-LE-MONCELOT, VELESME-ECHEVANNE, VELET, VELLEMOZ, VELLETON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VENERE, VEREUX, VERNOTTE (LA), VEZET, VILLERS-VAUDEY, VOLON.

Lot 6 :

AULX-LES-CROMARY, AUTHOISON, AUTOREILLE, AVRIGNEY-VIREY, BARRE (LA), BAY, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BEAUMOTTE-LES-PIN, BESNANS, BONBOILLON, BONNEVENT-ET-VELLOREILLE, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BRUSSEY, BUCEY-LES-GY, BUSSIERES, BUTHIERS, CENANS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHARCENNE, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CHOYE, CIREY, CITEY, COGNIERES, CORDONNET, COURCUIRE, CROMARY, CUGNEY, CULT, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ETUZ, FILAIN, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRASNE-LE-CHATEAU, GEZIER-ET-FONTENELAY, GY, HUGIER, HYET, LARIANS-ET-MUNANS, LOULANS-VERCHAMP, MAIZIERES, MALACHERE (LA), MARNAY, MAUSSANS, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOILLON, MONTBOZON, NEUVILLE-LES-CROMARY, OISELAY-ET-GRACHAUX, ORMENANS, PENNESIERES, PERROUSE, PIN, QUENOCHÉ, RECOLOGNE-LES-RIOZ, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, RUHANS, SORANS-LES-BREUREY, SORNAY, THIEFFRANS, THIENANS, TRAITIEFONTAINE, TRESILLEY, TROMAREY, VANDELANS, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VELLECLAIRE, VELLEFRAY-ET-VELLEFRANGE, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VILLEFRANCON, VILLERS-BOUTON, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES, VILLERS-PATER, VORAY-SUR-LOGNON, VREGILLE, VY-LES-FILAIN.

Lot 7 :

ANDELARRE, ANDELARROT, AROZ, AUTREY-LES-CERRE, BAINES, BOREY, BOURSIERES, BUCEY-LES-TRAVES, CALMOUTIER, CERRE-LES-NOROY, CHANTES, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHASSEY-LES-SCEY, CHEMILLY, CLANS, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBIER, COLOMBOTTE, COMBERJON, COULEVON, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, DEMIE (LA), ECHENOZ-LA-MELINE, ECHENOZ-LE-SEC, FERRIERES-LES-SCEY, FROTEY-LES-VESOUL, LIEVANS, MAGNORAY (LE),

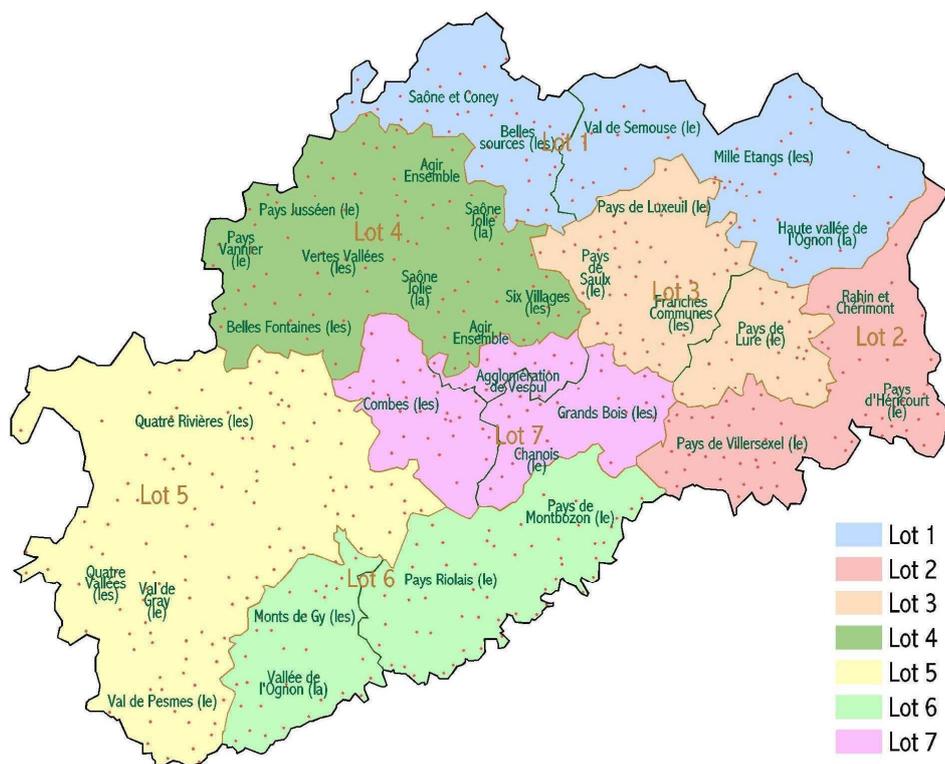
MAILLEY-ET-CHAZELOT, MONTCEY, MONTIGNY-LES-VESOUL, MONTJUSTIN-ET-VELOTTE, MONT-LE-VERNOIS, NAVENNE, NEUREY-LES-LA-DEMIE, NEUVILLE-LES-SCEY (LA), NOIDANS-LE-FERROUX, NOIDANS-LES-VESOUL, NOROY-LE-BOURG, OVANCHES, PONTCEY, PUSEY, PUSY-ET-EPENOUX, QUINCEY, RAZE, ROSEY, RUPT-SUR-SAONE, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, TRAVES, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, VAUCHOUX, VELLEFAUX, VELLEQUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VESOUL, VILLEPAROIS, VILLERS-LE-SEC, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT.

Cette liste est remise à titre indicatif notamment car certains territoires de communes peuvent être desservis par un distributeur différent de celui alimentant le bourg comme le montre le tableau non exhaustif ci-après :

| Commune | Distributeur du bourg | Secteur de la commune et autre distributeur |
|-----------------------|-----------------------|--|
| AUTHOISON | SCICAE | Poste Jonchère exploité par EDF |
| CHAMPLITTE | EDF | Poste Frettes exploité par SCICAE |
| CHARIEZ | SCICAE | Postes Aux-Ecarts-De-Chariez et Combette-Chariez exploités par EDF |
| CHASSEY-LES-SCEY | SCICAE | Postes Dayton et Sacer exploités par EDF |
| CONTREGLISE | SCICAE | Poste Mouhy exploité par EDF |
| DAMPIERRE-SUR-LINOTTE | EDF | Hameau de Presles-Trevey exploité par SCICAE |
| ESPRELS | EDF | Hameau Les Patey exploité par SCICAE |
| FONDREMAND | SCICAE | Hameau Les Roselières exploité par EDF |
| NEUREY-LES-LA-DEMIE | SCICAE | Poste Les Angelots exploité par EDF |
| ORMOY | SCICAE | Porcherie du GAEC Raison desservie depuis poste EDF exploité par EDF |
| PORT-SUR-SAONE | EDF | Poste H61 « Ferme des Arpents » exploité par SCICAE |
| QUENOCHÉ | SCICAE | Poste Moulin-Jean-Bart exploité par EDF |
| RIOZ | EDF | Hameau Les Fontenis exploité par SCICAE |

A titre indicatif et sans engagement de la part du SIED 70, on trouvera ci-dessous un tableau précisant les montants hors TVA des travaux terminés sur chacun de ces lots au cours des années 2006 et 2007 :

| Désignation des lots | Montants HT arrondis des travaux terminés sur la période du 01/01/06 au 31/12/07 |
|----------------------|--|
| 1 | 1 240 000 € |
| 2 | 1 030 000 € |
| 3 | 1 630 000 € |
| 4 | 1 000 000 € |
| 5 | 1 380 000 € |
| 6 | 1 420 000 € |
| 7 | 1 290 000 € |



Les offres peuvent porter sur des lots qui n'ont pas été indiqués sur la lettre de candidature (imprimé DC4), comme cela était précisé au 3^{ème} alinéa du chapitre 3 du règlement de consultation relatif aux candidatures.

CHAPITRE 2 - PRESENTATION DES OFFRES

2.1 - Documents administratifs

Les candidats ont à produire dans les conditions de l'article 46 du code des marchés publics :

1° Les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

2° Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales.

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus au 2° du 2.1, le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Si les documents fournis par un candidat en application du présent article ne sont pas rédigés en langue française, le candidat devra les accompagner d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

2.2 - Acte(s) d'engagement

Les candidats auront à compléter un acte d'engagement pour chacun des lots qu'ils sollicitent.

2.3 - Annexe(s) à l' (aux) acte(s) d'engagement

Les candidats doivent annexer à chaque acte d'engagement, le bordereau des prix unitaires complété du prix de chacun des articles le composant. Toute case "prix unitaire" vide équivaldra à un prix de 0,00 € pour l'article considéré.

Les candidats joindront à leurs offres papier un CD-ROM avec un fichier complété du BPU informatique pour chaque lot sollicité.

CHAPITRE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATS

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot, le SIED 70 se fonde, compte tenu de l'objet du marché et des dispositions prévues au CCAP, sur un seul critère, qui est celui du prix.

Le mieux disant sera déterminé à partir du chantier type annexé au présent règlement.

CHAPITRE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

5.1 - Date limite de réception des offres de prix

mercredi 15 octobre 2008 à 11 heures 30

5.2 - Envoi traditionnel des offres de prix

Les offres sont transmises sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

*Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône
20 avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille*

Ce pli comprend une enveloppe intérieure également cachetée qui comporte les nom et adresse du candidat et la mention suivante :

*SIED 70
Marchés de travaux le réseau d'électricité
2^{ème} partie de la consultation : remise des offres de prix*

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

Ces offres doivent être envoyées, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date indiquée ci-dessus à l'article 5.1, ou être remises contre récépissé au secrétariat du SIED 70 avant ces mêmes date et heure.

Les demandes qui seront remises, ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, celles remises sous enveloppe non cachetée, ainsi que celles qui ne porteront pas la mention "ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis" ne seront pas retenues.

5.3 - Dématérialisation de la procédure

Dans le cadre des procédures de consultation relatives à la passation des marchés publics, les dossiers de consultation d'entreprises (DCE) constitués du règlement de la consultation, du cahier des charges, des documents et des renseignements complémentaires doivent pouvoir être mis à disposition des entreprises par voie électronique.

Le CMP, confirme, dans son article 56, l'obligation pour les personnes publiques d'être en capacité, à compter du 1^{er} janvier 2005, d'accepter les réponses des fournisseurs par voie électronique.

En application de cette disposition, d'une part, le dossier de consultation concernant les offres est disponible, pour les candidats retenus qui disposent d'accès, sur le site www.e-marchespublics.com et, d'autre part, les offres peuvent déposées par voie dématérialisée sur ce même site www.e-marchespublics.com.

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir au moins quinze jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Monsieur le directeur du SIED 70
20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille

ou par courriel à l'adresse électronique suivante :

direction@sied70.fr

Adopté par le Bureau syndical le 28 juillet 2008

Le Président,

Jacques ABRY

PJ : Quantitatif retenu permettant de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse